



➔ **JEUDI 25 AOÛT 2011**

SYNDICAT DES PROPRIETAIRES DE CHEVAUX DE GALOP

Une première !

Après avoir consacré trois années au Syndicat des éleveurs, Clairefontaine fait aujourd'hui une place au Syndicat des propriétaires qui profitera de l'occasion pour faire, à Clairefontaine, son assemblée Générale.

Créé en 1909, le Syndicat des Propriétaires de Chevaux de Course au Galop représente et défend les intérêts des propriétaires auprès de France Galop et des différentes instances de la filière Courses.

Il est actuellement présidé par Philippe BOUCHARA. C'est aujourd'hui la principale représentation des propriétaires avec un peu plus de 1 600 membres sur plus de 4 500 casaques actives environ.

Sur le principe d'une Fédération, le Syndicat National regroupe 6 associations

régionales : grâce à ses équipes de bénévoles, nombreuses et déterminées, il est au service des propriétaires tant à l'échelon régional que national. Le Syndicat aide, informe et conseille ses adhérents au quotidien.

Le principal service offert à ses adhérents est l'Assurance en Responsabilité Civile.

Des réformes fiscales apparaissent, des spécificités sur le déroulement des courses en France existent, le Syndicat des Propriétaires est votre médiateur dans les domaines fiscal et juridique.

Il informe ses membres grâce à son secrétariat permanent, son site Internet (www.pro-galop.com), sa Lettre du Propriétaire, l'édition de son Guide Pratique, son fond documentaire.

Tout au long de l'après-midi une tente d'information à destination du grand public permettra aux curieux de se renseigner sur le propriétéariat.

